

La liberté des médias et les mesures de lutte contre la désinformation sur le COVID-19

IRIS 2020-6:1/11

*Ronan Ó Fathaigh
Institut du droit de l'information (IViR)*

Le 3 avril 2020, la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, a publié une importante déclaration concernant les mesures de lutte contre la désinformation sur la pandémie de COVID-19 (pour les déclarations précédentes, voir IRIS 2017-7/3).

La Commissaire a tout d'abord indiqué que certains États membres du Conseil de l'Europe avaient utilisé la lutte contre la désinformation sur le COVID-19 comme « prétexte pour restreindre la liberté de la presse de manière disproportionnée » et que « cette pratique contre-productive doit cesser ». Elle a souligné que ces nouvelles mesures « risquent manifestement d'entraver le travail des journalistes et des professionnels des médias et de limiter le droit, pour le public, de recevoir des informations ». La Commissaire a ensuite évoqué les mesures spécifiques qui ont été mises en œuvre dans certains États membres, comme l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Hongrie, la Roumanie et la Fédération de Russie. Par exemple, en Hongrie et en Fédération de Russie, les journalistes qui assurent la couverture de la pandémie sont « exposés à diverses sanctions, qui, selon de nouvelles lois, peuvent aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement pour diffusion de "fausses informations" ». Deuxièmement, la Commissaire a déclaré que l'accès à l'information avait également été une « victime collatérale » des mesures prises par certains États membres pendant la pandémie. Elle a ainsi mentionné la République tchèque, l'Italie et la Serbie, où des journalistes « auraient été empêchés d'assister à des conférences de presse, de recueillir des informations auprès des autorités sanitaires ou de rendre compte des opérations des forces de l'ordre ». Toutefois, la Commissaire a rappelé que le journalisme remplit « une fonction cruciale en période de crise sanitaire », et qu'il était « indispensable d'informer la population en temps utile pour qu'elle comprenne le danger et adopte des mesures de protection individuelles ».

Troisièmement, la Commissaire a également précisé qu'il importait « au plus haut point que les journalistes puissent travailler en toute sécurité, sans craindre d'être harcelés ou agressés », en se référant à la Recommandation (2016)4 du Comité des Ministres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias (voir IRIS 2016-5/3). Elle a ainsi indiqué qu'en Turquie plusieurs journalistes ont été « placés en détention pour leur traitement de la pandémie de COVID-19 » et qu'en Slovénie, un journaliste qui avait demandé des

informations sur les mesures adoptées par le Gouvernement face à la crise sanitaire a été « la cible d'une campagne de dénigrement orchestrée par des médias proches du parti politique dirigeant la coalition gouvernementale ».

Enfin, la Commissaire a instamment demandé à l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe « de préserver la liberté de la presse et des médias et de veiller à ce que les mesures de lutte contre la désinformation soient réellement nécessaires, proportionnées et soumises à un contrôle régulier, exercé notamment par le parlement et par les institutions nationales des droits de l'homme ». Elle a par ailleurs rappelé que les mesures de lutte contre la désinformation « ne doivent jamais empêcher les journalistes et les professionnels des médias de faire leur travail ni conduire à bloquer indûment des contenus sur internet » et que les « pays qui ont instauré des restrictions ne satisfaisant pas à ces critères doivent les lever de toute urgence ».

Council of Europe Commissioner for Human Rights, Press freedom must not be undermined by measures to counter disinformation about COVID-19, 3 April 2020

<https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/press-freedom-must-not-be-undermined-by-measures-to-counter-disinformation-about-covid-19>

Conseil de l'Europe, La liberté de la presse ne doit pas être fragilisée par les mesures de lutte contre la désinformation sur le COVID-19, 3 avril 2020

<https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/press-freedom-must-not-be-undermined-by-measures-to-counter-disinformation-about-covid-19>

